



9 juillet 2025

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FUSION ENTRE LA MRE ET LA DIRE



INTRODUCTION

Ce groupe de travail (GT), qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2025 sous la présidence de M. Arnaud Jullian, Secrétaire Général Adjoint, avait pour objet de présenter le projet de fusion entre la Mission de Restructuration des Entreprises (MRE), instituée en septembre 2019 au sein du Service de l'Industrie de la Direction Générale des Entreprises (DGE), et la Délégation Interministérielle aux Restructurations d'Entreprises (DIRE), créée en 2017, et placée sous la double tutelle des ministères de l'Industrie et de l'Emploi.

PRESENTATION DU PROJET

Ces deux structures ayant des missions similaires, l'Administration propose de fusionner la MRE et de la DIRE pour aboutir à une seule structure, la Mission Interministérielle aux Restructurations d'Entreprises (MIRE), qui sera placée sous l'autorité conjointe du Ministre chargé de l'Industrie et du Ministre chargé de l'Emploi, et rattachée à la DGE pour sa gestion administrative et financière.

La MIRE reprendra la totalité des missions exercées par la MRE et la DIRE, ainsi que la presque totalité des agents de ces deux structures.

Trois objectifs ont été annoncés :

- 1) Anticiper les difficultés des entreprises ;
- 2) Instruire les dossiers de restructurations les plus sensibles ;
- 3) Consolider les retours d'expérience et les remontées des signaux fort et faibles concernant les difficultés des entreprises, pour formuler des propositions de mesures visant à prévenir les défaillances ou à en amortir l'impact sur l'activité et l'emploi industriels.

Pour remplir ses missions, la MIRE s'appuiera notamment sur le réseau des Commissaires aux Restructurations et à la Prévention des difficultés des entreprises (CRP), implanté dans chaque région depuis 2012, sur la DGE, les DREETS, les SEER, la DGFIP, la DGEFP...

Cette nouvelle structure de 14 personnes comprendra le chef/la cheffe de la mission, son assistante de direction, deux adjoints (Industrie et Emploi), un chargé de gestion administrative et budgétaire, une équipe signaux faibles composée de 3 agents (détection préventive des défaillances), un référent territorial / animation du réseau CRP, un rapporteur pour le secteur automobile et 4 rapporteurs référents territoriaux. Tous les agents doivent être regroupés dans les mêmes locaux (Vauban ou Colbert).

L'Administration a déclaré que l'essentiel des missions des agents resteront « globalement inchangées ou évolueront marginalement ».

LE POINT DE VUE DE L'UNSA-CEFI

En introduction, nous avons rappelé que l'UNSA-Cefi est favorable à la fusion des petites structures en général, à condition que ces fusions se fassent dans l'intérêt général, c'est-à-dire au bénéfice des agents travaillant dans la nouvelle structure (maintien, voire amélioration de leur qualité de vie au travail) et, dans le cas présent, des entreprises.

L'Administration nous a annoncé que les agents de la MRE et de la DIRE seront regroupés dans les mêmes locaux. Or, ces locaux ne sont pas encore identifiés à ce jour.

Cette fusion entraînant la suppression d'un ETP, l'UNSA-Cefi a demandé que cet ETP soit conservé, la MIRE paraissant largement sous-dimensionnée au vu de l'augmentation du nombre de défaillances d'entreprises.

Nous avons manifesté notre mécontentement de n'avoir pas été associés en amont de ce projet initié dès juillet 2024, et d'en être informés seulement une semaine avant sa présentation au Comité Social d'Administration Centrale (CSAC) du 10 juillet. Cette présentation très tardive nous empêche de recueillir les éléments d'information nécessaires à une étude approfondie de cette fusion et d'en mesurer toutes les conséquences, comme la perte par la DGE du traitement des dossiers des entreprises en difficulté, au profit d'une instance interministérielle plus « politique ».

Ce total mépris des organisations syndicales et du dialogue social, s'agissant d'une réorganisation qui aura des conséquences sur la vie des agents et les modalités de traitement des entreprises en difficulté, n'est pas acceptable, d'autant plus dans un contexte où la signature du décret de création de la MIRE par les deux ministres doit intervenir dans la foulée du CSAC, l'Administration souhaitant qu'elle intervienne courant juillet. Que cache cette précipitation ?

Enfin, les organisations syndicales ont demandé qu'une réunion se tienne en mars 2026 pour faire un premier bilan de la mise en place et des conséquences de cette fusion. L'UNSA-Cefi fera preuve de la plus grande vigilance sur ce sujet qui touche à notre tissu industriel.

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédock 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr